

Compte rendu de séance

Séance du 28 février 2025

L'an 2025 et le 28 Février à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MAILLARD Dominique Maire.

Présents : M. MAILLARD Dominique, Maire, M. GALERNE Michel, Mme PHILIPPE Marie-Line, M. JEANDEY Antoine, Mme BERLAND Annick, Mme BESNARD Régine, Mme BUCHHOLZ Delphine, M. FERRAND Romain, M. GODARD Laurent, Mme HERSANT Jocelyne, M. MAFILLE Yannick, Mme LAUGERAY Guilaine, M. SZAFRANSKI Stanislas, M. WEBER Jean-Luc, Mme VILLEDIEU Béatrice.

Absent(e,s) excusé(e,s) : Mme LEBRET Dominique, M. CHERDLE Maxime, M. COLLET Sylvain,
Absente : Mme COAT Virginie,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 19

Présents : 15

Date de la convocation : 20/02/2025

Date d'affichage : 20/02/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LAUGERAY Guilaine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Demande d'emprunt - 2025 - 85

Travaux aménagement place de la Croix, choix d'une entreprise - 2025 - 86

Participation des communes pour l'année 2025 - 2025 - 87

Demande d'emprunt : réf : 2025 - 85

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour financer les travaux d'aménagement prévus place de la Croix, il est nécessaire de recouvrir à l'emprunt.

Pour ce projet, il sera sollicité un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Val de France.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, donne délégation pour la réalisation de l'emprunt,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux aménagement place de la Croix, choix d'une entreprise : réf : 2025 - 86

Par délibération n°2024-63 en date du 05 avril 2024 le Conseil municipal a donné un avis favorable pour le lancement d'un marché relatif pour les travaux d'aménagement de la place de la Croix et confié la maîtrise d'œuvre à Eure et Loir Ingénierie.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée le 19 décembre 2024 avec une date limite de réception des offres fixée au 07 février 2025 à 12h.

Les offres des groupements suivants ont été déposées :

Pli N°	Entreprise	Pli N°	Entreprise
1	EIFFAGE	4	EUROVIA
2	TOUZET	5	PIGEON
3	COLAS	6	TP28

Les plis ont été classés par l'application des critères suivants :

1) Critère technique : 60% - La méthodologie pour la réalisation des travaux (gestion de la circulation et des accès des commerces et des riverains, plan de déviation, sécurisation du chantier, nivellement du site, ...)	20.0
- Les moyens humains affectés à l'exécution du marché (effectif, noms d'un référent, titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation envisagée...)	5.0
- La présentation des moyens matériels et matériaux mis en œuvre pour assurer l'exécution du marché : fiches techniques descriptives des matériels (engins adaptés aux travaux des zones sensibles), des matériaux proposés (GNT, géotextile, végétaux, revêtement perméable, bordures, ...)	15.0
- Les moyens envisagés en termes d'hygiène et sécurité :	10.0
- La remise d'un planning détaillé avec l'ensemble des tâches et sous-tâches en lignes et les jours en colonnes, les délais de réalisation ou d'intervention proposés. Il doit être en cohérence avec le délai d'exécution indiqué dans le DCE par le maître d'ouvrage	10.0

2) Critère Prix : 40 %

Prix des prestations : 40 % jugée au vu du DQE : la notation est effectuée selon la formule suivante : Montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre à comparer x 40	40.0
---	------

La Commission d'appel d'offres dédiée à cette procédure réunie le 17 janvier 2025 pour l'attribution du marché au regard de l'analyse des offres, a validé le classement suivant et l'attribution du marché à l'entreprise classée en 1ère position.

Classement	Entreprise	Note	Classement	Entreprise	Note
1	COLAS	95,92	4	PIGEON TP	91,62
2	EIFFAGE	94,00	5	TOUZET	87,97
3	EUROVIA	93,46	6	TP 28	70,51

Considérant le classement de l'entreprise COLAS qui présente l'offre la plus avantageuse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux d'aménagement de la place de la Croix avec cette dernière, ainsi que les avenants à venir le cas échéant.

Le montant de l'offre est fixé à 189 550,25 € HT - 227 460,30 € TTC

. Vu la délibération n°2024-63 en date du 05 avril 2024 portant sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché en vue des travaux d'aménagement de la place de la Croix.

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5, Considérant que les offres transmises dans le cadre de l'appel d'offres ouvert passé pour les travaux d'aménagement de la place de la Croix ont été déclarées recevables et régulières.

Considérant que l'application des critères de sélection a permis d'établir un classement des offres déposées.

Considérant que l'entreprise COLAS propose l'offre la plus avantageuse et récolte le plus grand nombre de points et que la CAO réunie le 26 février 2025 lui a attribué le marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ;

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché des travaux d'aménagement de la place de la Croix avec l'entreprise COLAS pour un montant de 189 550,25 € HT - 227 460,30 € TTC

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, les avenants et les actes d'exécution de ce marché à condition qu'ils ne bouleversent pas l'économie du marché

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

S.I.R.P : Participation des communes pour l'année 2025 : réf : 2025 - 87

Par délibération du Syndicat de Regroupement Pédagogique en date du 11 septembre 2024, il a été décidé de la notification du montant de participation de chaque commune pour l'année 2025, s'élève à 1 700 € par enfant, et ce en fonction du nombre d'élèves pour chacune des communes. Un montant supplémentaire annuel de 1360 € est demandé à chaque commune, celui-ci correspond aux frais de scolarité d'enfants domiciliés hors commune du regroupement pédagogique.

Pour la commune de Chaudon, la participation pour l'année 2025 se compose comme suit :

- 147 enfants x 1 700 € + 1 360 € = 251 260 € annuel soit 62 815 € par trimestre

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Finances : un point est fait sur les finances de la commune, une lecture est faite du Compte Administratif et Compte de Gestion les deux comptes sont en concordance.

PLUIH : Une réunion publique a été organisée à la Salle des Associations le 18 février dernier.

MP ESPACES VERTS : Entretien des allées du cimetière, la société a proposé deux devis différents suivant le nombre d'interventions (7 ou 9).

FDI : (Fond Départemental d'Investissement) Au vue du nombre de dossiers, le taux est réajusté à 24 % au lieu de 30%.

EAU DE RUFFIN :

Schéma directeur d'assainissement par la société ALTEREO, plusieurs phases

1 - L'état des lieux, recueil des données

2- Campagne de mesures

3- localisation précise des anomalies

4- élaboration du programme d'actions

Cela concerne : Assainissement non collectif : les communes de Bréchamps, Les Pinthières, Néron, Senantes.

Assainissement collectif : Chaudon, Coulombs, Croisilles, Faverolles, Nogent le Roi, Lormaye, Saint-Laurent, Saint Martin, Villiers le Morhier.

Les réserves sont exposées sur les risques naturels, retrait et gonflement des argiles. (Aléa moyen sur l'ensemble des communes, Aléa fort aux Pinthières).

- Inondations : remontée des nappes, cours d'eau.

- Occupation des sols : 75 % en surface agricole

9, 4 % en zone urbanisée, le reste en forêt sur la surface de l'étude.

En janvier 2020, on comptait : 14 331 habitants et 7 120 logements.

- Alimentation en eau potable :

4 forages à Ruffin (sur Bréchamps)

1 forage privé au domaine de la Croix de Pierre. Il y a au total 7 424 abonnés (en 2022) et une consommation de 719 275 m³.

Des observations sont faites à propos de défauts visuels constatés sur les regards et stations.

SECURITE :

Un arrêté commun entre Nogent le Roi et Chaudon va être pris concernant la limitation de vitesse à 30 kms dans de hameau de Vaubrun.

COUPE DE CHAUDON : Journée du 7 mars 2025,

Une mise en sécurité du site du bois de Gilles Fosses faite par Mr Sylvain GABAR, animateur au conservatoire d'espaces naturels du centre Val de Loir pour un déblayage des arbres qui pourraient gêner.

90 arbustes se composant de : noisetiers, cornouillers sanguins, pruniers myrobolans, troènes vulgaires, viornes obiers seront plantés.

Mr Laurent TILLON, ingénieur forestier à l'ONF, participera à des ateliers d'explications de la forêt.

Chaque enfant qui aura participé à la plantation d'un arbre recevra une carte-diplôme offerte par le Conservatoire d'espaces naturels centre Val de Loire.

Fin de séance à 21 h 45

En mairie, le 04/03/2025

Le Maire

Dominique MAILLARD